



Code de vie

**École secondaire
Marcellin-Champagnat**

Août 2018

Fidèle à sa mission qui est de former des citoyens autonomes, responsables, compétents et engagés dans leur développement aux plans personnel, social, spirituel et chrétien catholique, l'ÉSMC s'est dotée d'un nouveau code de vie qui poursuit sur cette lancée.

C'est donc sous cette prémisse que le Comité des services aux élèves a réfléchi, bâti et rédigé un nouveau code de vie qui permettra aux élèves de se responsabiliser davantage afin de développer leur autonomie.

Le présent code de vie est un outil qui donnera aux principaux acteurs de l'école les moyens afin d'intervenir positivement auprès de la clientèle étudiante. L'explication des attentes, la discussion et les gestes réparateurs sont au centre de ce nouveau code de vie. L'objectif premier sera l'éducation et la modification du comportement tout en privilégiant les gestes réparateurs selon les circonstances.

Afin d'être optimal, il est nécessaire que toutes les personnes significatives pour l'élève soient impliquées dans le processus disciplinaire. C'est pourquoi la communication sera un volet important de cette nouvelle approche. L'information se rendra plus rapidement à la maison via notre portail afin que le parent soit informé des problématiques que vit son enfant et ce au quotidien.

Le code de vie a été divisé en 5 sphères regroupant les principaux enjeux auxquels les élèves auront à s'engager. Ces sphères représentent globalement la base sur laquelle les interventions se feront.

- Santé générale
- Comportement
- Engagement scolaire
- Matériel technologique
- Tenue vestimentaire

Depuis la création de l'école par la communauté mariste, le respect a toujours été la base du code de vie. Lorsque l'élève se respecte, respecte les autres et respecte son environnement, celui-ci sera plus enclin à avoir les comportements adéquats pour atteindre les objectifs de notre projet éducatif.

Respect de soi	Respect des autres	Respect de l'environnement
<p>Règle:</p> <p>- Je me respecte en tant qu'individu.</p>	<p>Règle:</p> <p>- Je respecte les adultes et les élèves de l'école.</p>	<p>Règle:</p> <p>- Je fais attention à l'environnement et au matériel de l'école.</p> <p>- Je fais attention à mon propre matériel.</p>
<p>Raisons:</p> <p>Avoir une saine santé physique et psychologique</p> <p>Être disponible et engagé dans ma réussite scolaire.</p> <p>Être en mesure de maximiser mon potentiel en tant qu'élève.</p>	<p>Raisons:</p> <p>Assurer à chacun le respect, le bien-être et la sécurité</p> <p>Offrir un climat favorable à l'apprentissage</p>	<p>Raisons:</p> <p>Vivre dans un environnement propre et sécuritaire.</p> <p>Prendre conscience de mes responsabilités face au bien commun.</p>

Nouvelle terminologie : Manquements mineurs et manquements majeurs

- Les manquements mineurs seront sanctionnés par une retenue-midi (à moins que l'intervenant en décide autrement et privilégie un geste réparateur).
- Les manquements majeurs seront sanctionnés par le directeur-adjoint responsable du niveau.

Manquements mineurs

Les intervenants de l'école auront la possibilité de faire parvenir un avertissement sur le portail. L'avertissement n'a pas de conséquence mais informe les parents qu'une situation s'est produite et qu'une rencontre a eu lieu avec un membre du personnel de l'école. Les intervenants pourront, selon les circonstances, donner un manquement mineur à l'élève. Le manquement mineur donne une retenue-midi à l'élève fautif et informe les parents de la situation. La retenue-midi aura lieu le lendemain de l'événement.

*** Le non-respect de règles de fonctionnement, le dérangement en classe, l'insouciance, la tenue vestimentaire non-conforme, le tirailage, la perte de temps, l'impolitesse, le manque de franchise, sont des exemples de manquements mineurs.

Après 5 manquements mineurs, il y aura une rencontre avec l'éducateur(trice) spécialisé(e) afin de déterminer des objectifs à atteindre. Les parents seront contactés. Retenue du mardi ou du jeudi soir de 16h45 à 18h15.

Après 8 manquements mineurs, il y aura une rencontre avec le directeur adjoint du niveau. Les parents seront contactés de nouveau et une stratégie sera mise en place afin de supporter l'élève dans ses difficultés.

Manquements majeurs

Dès qu'il y a un manquement majeur, un rapport d'événement sera produit. Une rencontre avec l'adjoint aura lieu et certaines mesures d'aide seront mises en place afin de privilégier le changement de comportement. Un contrat disciplinaire sera produit et devra être signé par les parents.

*** L'insolence, l'arrogance, le plagiat, la possession de matériel inappropriés, l'absence non-motivée, le manque de respect envers un autre élève ou envers un membre du personnel sont des exemples de manquements majeurs.

Manquements critiques

*** Le vol, le vandalisme, l'intimidation, la possession de drogue ou d'articles de consommation, la violence verbale ou physique, la possession de matériel dangereux sont des exemples de manquements critiques. Ces manquements entraînent automatiquement la suspension à l'externe de l'élève fautif.

1 ^{er} manquement majeur	2 ^e manquement majeur	3 ^e manquement majeur/manquement critique
Rapport d'événement		
Rencontre de l'élève avec l'adjoint et le membre du personnel concerné. *** Si exclusion de cours: Aucun retour en classe tant qu'une rencontre n'a pas eu lieu entre l'élève, l'enseignant et l'adjoint.		
Contrat disciplinaire	Contrat disciplinaire	Convocation des parents
Mesures d'aide à mettre en place et gestes réparateurs à privilégier	Mesures d'aide à mettre en place et gestes réparateurs à privilégier	Analyse globale du dossier par le comité de direction
Communication avec les parents	Convocation des parents	Suspension à l'externe jusqu'à ce qu'une décision ait été prise par le comité de direction
Retenue-mardi ou jeudi soir.	Suspension à l'interne de trois jours	Contrat ou non selon le cas.
		Possibilité d'expulsion selon le cas.